



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace Jean Jaurès - Rue Charles Morel
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Décembre 2012

Communiqué de presse ...

Du souffle et de l'ambition ...

« Une première lecture du projet de loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'École de la République ouvre les perspectives d'une nouvelle approche de notre système d'éducation. La modification d'une cinquantaine d'articles du Code de l'Éducation et les vingt-cinq pages de rapport annexé ancrent le texte dans une volonté politique forte et ambitieuse.

Fidèle à sa démarche, l'**UNSA Éducation** restera exigeante et continuera à proposer et à agir pour une École permettant la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous. Sur ce chemin, une première étape est franchie dans la bonne direction avec le projet de loi. **Pour autant, la loi ne fera pas tout. D'importants chantiers restent à mener. Ils devront amplifier la démarche et concrétiser l'ambition affichée.**

L'exposé des motifs de la loi affirme très clairement que « *cette refondation porte non seulement un projet éducatif, mais également un projet de société* » dans lequel la France « *se donne les moyens de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée : élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous.* »

Cet objectif ambitieux d'une société éducative que nous partageons s'appuie sur trois axes forts.

Tout d'abord, la **réaffirmation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture renoué et renforcé**, avec une articulation organisée entre l'école primaire et le collège pour tous dont le principe est conforté.

Ensuite, la **poursuite de la rénovation du lycée** est inscrite dans un souci d'articulation bac-3/bac+3 assurant la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies, une continuité entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les formations de l'enseignement supérieur (licences, IUT, BTS, classes préparatoires). La future loi sur l'Enseignement Supérieur et La Recherche devra confirmer cette volonté.

Enfin, avec la **création des ESPE**, peut s'engager l'indispensable reconstruction de la formation des personnels enseignants et d'éducation, levier majeur pour améliorer le système éducatif et permettre son adaptation aux enjeux du XXI^e siècle. Le rapport annexé insiste sur le fait qu'« *enseigner est un métier exigeant qui s'apprend* » et que la refondation de l'École sera avant tout une démarche pédagogique, faisant appel à des pratiques innovantes. Dans ce cadre, une place importante est faite au numérique, à ses apports pour l'enseignement et la formation des enseignants, mais aussi aux pratiques que chacun doit apprendre à maîtriser : une manière non seulement de faire entrer le numérique à l'école, mais surtout de faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

Même si certains axes mériteront d'être précisés ou renforcés, l'**UNSA Éducation** se félicite des orientations et des ambitions que porte ce projet de loi, tant dans ses finalités politiques que dans les modalités prévues pour sa mise en œuvre. Les axes prioritaires correspondent à ceux que nous revendiquons. Nous veillerons particulièrement à ce que les textes d'application soient construits en continuité et en cohérence avec la loi et que des mesures d'accompagnement garantissent sa réalisation sur le terrain. »

Ivry-sur-Seine, le 6 décembre 2012 - Laurent ESCURE, Secrétaire Général de l'**UNSA Éducation**

Sommaire

Pages 2 et 3 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 29 novembre 2012 (compte-rendu succinct);

Page 3 : Hygiène et Sécurité - Textes et documents réglementaires ...

Page 4 : Catégorie C : l'**UNSA Education** écrit aux ministres concernés ... / le CTA du 23/11 en quelques chiffres / ADEIC région : appel à témoignages ...

Joyeuses fêtes et bonne année !



CHS-CT du 29 novembre

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (**CHS-CT**) s'est réuni le 29 novembre à Mende. La délégation de l'**UNSA Education** était composée de *Christine ROMAN*, *Alain ROUSSON* (titulaires) et *Nathalie MARSEILLE* (suppléante) (NDLR : voir liste complète des représentants de l'**UNSA Education** ci-après).

Un débat préalable a eu lieu sur la définition des périmètres de chaque instance (CHS-CT départemental ou CHS-CT académique), la circulaire du 9 août 2011 n'étant pas explicite à ce sujet. Selon différentes sources (Conseiller de Prévention académique ou **UNSA Education**), ce point devrait être clarifié dans les semaines qui viennent ...

□ Procès Verbal du CHS-CT du 19 juin 2012 :

Il est approuvé après une remarque de l'**UNSA Education** ...

□ Planification annuelle des réunions du CHS-CT Départemental :

Les 3 prochaines réunions du CHS-CT Départemental sont programmées :

- semaine du 18 au 22 février 2013 (pas le 21/02);
- semaine du 27 au 31 mai 2013 (pas le 30/05);
- semaine du 25 au 29 novembre 2013.

En ce qui concerne la formation des membres du CHS-CT, le calendrier des prochaines journées devrait être présenté lors de la réunion académique du 14 décembre prochain ...

□ Travail sur les modèles de registres :

Plusieurs documents avaient été communiqués aux membres du CHS-CT sous forme de fiches récapitulatives et/ou de fiches pratiques, concernant le « registre de santé et de sécurité au travail », le « registre spécial de signalement de danger grave et imminent », le « registre sécurité et accessibilité ».

Une fiche récapitulative du Document Technique Amiante (DTA) a aussi été élaborée ...

Mr BERGERON, Conseiller de Prévention académique et Mr TARBOURIECH, Inspecteur de Santé et de Sécurité au Travail du Rectorat, ont insisté sur la nécessité d'adapter les modèles initiaux, proposés pour la Fonction Publique, à l'Education Nationale, de bien « cibler » l'utilisation de chaque registre afin d'en faire des outils ...

Les difficultés de mise en œuvre, liées parfois à une mauvaise circulation de l'information (en particulier dans le 2nd Degré et en direction des Personnels Non Enseignants) ont été évoquées.

Dans certaines situations, l'anonymat doit être possible (Risques Psychosociaux par exemple).

Concernant le registre spécial de signalement de danger grave et imminent, il y aura un registre par circonscription pour le 1er Degré et un par établissement pour le 2nd Degré et les services.

Un court débat a eu lieu sur la fiche « registre sécurité et accessibilité » pour le 1er Degré, essentiellement axée sur le risque incendie. Elle prend en compte un certain nombre d'éléments (contrôles électriques, du chauffage ...) dont les bilans ne sont pas forcément disponibles à l'école ... Ces rapports peuvent aussi être utiles pour le DUER.

□ Point sur le radon :

7 écoles ont reçu la visite d'une délégation composée notamment de Mme PELISSIER, Conseillère de Prévention départementale et d'un agent Technique de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La liste de ces écoles a été établie par l'ARS en fonction de précédentes mesures effectuées en 2001 puis 2011 ... Ces écoles peuvent être réparties en 4 groupes :

- Albaret Ste Marie, Aumont Aubrac et Balsièges : travaux en cours, dans l'attente de nouvelles mesures;
- Grandrieu : travaux réalisés mais dernières mesures pas satisfaisantes;
- Pied de Borne : oreille attentive de la Mairie mais pression de l'ARS qui a menacé de saisir l'Autorité de Sureté Nucléaire;
- St André Capcèze et St Flour de Mercoire : le problème a été réglé.

En 2013, 7 écoles devraient être concernées par cette visite : Altier et Villefort (en mars), Bédouès (en avril), La Parade et Meyrueis (en mai) et les 2 écoles de St Chély d'Apcher (en juin).

□ DUER et organisation de la mise à jour :

Mme PELISSIER a précisé les objectifs prioritaires :

- « terminer la mise en place » du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) dans les 6 écoles qui n'en ont pas encore (Barre des Cévennes, Ispagnac, RPI Ste Croix V. F., St Frézal de Ventalon et St Martin de Lansuscle);
- compléter les DUER existants, où les risques sont souvent identifiés mais où il manque des propositions (moyens à mettre en œuvre pour maîtriser les risques). 683 risques et situations de danger ont été répertoriés dans les 3 circonscriptions pour seulement 51 propositions d'action ...

Les prochaines réunions des Directeurs d'écoles (Mende le 30/01 et Florac) seront l'occasion, pour Mme PELISSIER d'intervenir sur le DUER et sur les registres ...

□ Réseau PAS (*) :

Le partenariat avec la MGEN a été évoqué, notamment à propos de l'atelier « régulation d'équipe » organisé le 21 novembre à Mende (trop théorique pour certains représentants de la FSU). C'est d'abord à l'employeur Education Nationale à prendre en charge l'aide aux Personnels.

(*) réseau de Prévention, d'Aide et de Suivi

□ Point sur l'organisation des visites des Personnels de 50 ans par le Médecin de Prévention du Rectorat :

Mr GRIMALDI, Médecin de Prévention au Rectorat, a fait un bilan rapide de la situation. 44 personnes (toutes catégories confondues) seraient concernées par ces visites. Elles devraient être organisées dans des établissements du 2nd Degré (locaux plus adaptés et mieux « équipés » ...). La lettre d'information devrait être envoyée dans les prochains jours ...

Textes et documents réglementaires ...

Suite à une question de l'**UNSA Education**, l'Administration a précisé que le mail annonçant la venue du Médecin de Prévention ce jour (29/11) n'a été adressé qu'aux Enseignants (1er et 2nd Degré). L'**UNSA Education** a demandé qu'à l'avenir, tous les Personnels soient informés.

Le Docteur GRIMALDI a indiqué que 42 personnes l'avaient sollicité, suite au mail d'information, mais qu'il ne recevrait que 4 collègues qui sont dans des situations « prioritaires » déjà identifiées ...

Les représentants du Personnel ont une nouvelle fois revendiqué la mise en œuvre d'une véritable médecine de prévention avec la mise en place d'une visite médicale régulière ...

Mr GRIMALDI a suggéré le recours à des vacances de médecins libéraux, compte tenu du fait que le Recteur refuse d'engager d'autres médecins de prévention ...

☐ Questions diverses :

► Plan Annuel de Prévention (PAP) :

Après que Mme VIDAL Secrétaire Générale, ait indiqué que ce point serait abordé lors d'une prochaine réunion du CHS-CT départemental, Mr BERGERON a précisé qu'il serait traité lors du prochain CHS-CT académique, sachant que le **PAP** académique découlera forcément des orientations ministérielles ...

► Annuaire CHS-CT Lozère :

Suite à une remarque de l'**UNSA Education**, la Secrétaire Générale a affirmé que l'annuaire des membres du CHS-CT (représentants du Personnel) figurerait bien sur le nouveau site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (**DSDEN**), lorsque celui-ci sera mis en place.

► Assistants de Prévention :

Il y a 21 Assistants de Prévention dans notre département, 3 dans le 1er Degré (les 3 Conseillers Pédagogiques EPS des circonscriptions), 17 dans le 2nd Degré (14 pour les collèges et l'UPP de Ste Enimie dont 2 au Collège Bourrillon et 3 pour les lycées) et 1 pour les services de la DSDEN.

Les 3 Assistants 1er Degré avaient été invités mais ne sont pas présents. Il est demandé que l'ensemble des Assistants de Prévention soient invités aux réunions du CHS-CT ...

Leur formation a aussi été évoquée, sachant que se pose le problème de la signature de conventions pour les Person-

nels relevant des collectivités (Conseil Général ou Conseil Régional) ...

► Procédure d'organisation des visites d'établissements ou de services :

Cela fera l'objet de discussions futures, sachant qu'elles devraient être axées, pour l'instant, sur le respect des dispositifs santé/sécurité et plus particulièrement sur tout ce qui touche à la réglementation.

En fin de séance, les représentants du Personnel ont demandé que soit imprimée et diffusée par l'Administration une affiche (format A4) « d'informations sur le CHS-CT » qui serait réalisée par les organisations syndicales.

Accord de principe de la Secrétaire Générale ...

Représentants de l'**UNSA Education** au CHS-CT de la Lozère

Titulaires :

Christine ROMAN - Infirmière au collège H. Bourrillon à Mende / 04.66.49.16.00 - christine.roman@ac-montpellier.fr

Alain ROUSSON - Professeur des Ecoles au GS Elémentaire à Mende / 04.66.65.18.93 ou 06.89.78.81.96 - 48@unsa-education.org

Suppléantes :

Nathalie MARSEILLE - Infirmière au collège H. Bourrillon à Mende / 04.66.49.16.00 nathalie.marseille@ac-montpellier.fr

Corinne PERALES - Professeur de Lycée Professionnel au lycée E. Peytavin à Mende / 04.66.49.18.66 - corinne.perales@laposte.net

Vous trouverez ci-contre les principaux textes « de base » à connaître ... ainsi que les principales références concernant les textes relatifs aux registres, ... et autres documents obligatoires dans les établissements et services.

L'**UNSA Education** a aussi édité un document pratique intitulé « corrélation entre le décret 82-453 et la circulaire du 9 août 2011 » Il permet pour chaque article du décret de voir rapidement le sujet traité et de se reporter aux différentes parties de la circulaire d'application (numéro de la fiche et page) ...

En bref - En bref

► Accord du 20 novembre 2009 :

C'est le texte sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique. C'est cet accord, signé par 7 organisations syndicales de la Fonction Publique (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU et UNSA) qui met en place les CHS-CT dans la Fonction Publique.

► Décret n°82-453 du 28 mai 1982 :

Texte relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 et complété par la circulaire d'application du 9 août 2011.

► Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) :

Circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002

► Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) :

Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 et Code du Travail Article R 230-1

► Registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent :

Circulaire C2B n°95-1353 du 24 janvier 1996 - BOEN n°21 du 23/05/1996 - RLR 610-8

► Registre d'Hygiène et de Sécurité :

Circulaire 93-306 du 26 octobre 1993 - Annexe II

► Registre de sécurité incendie :

Article R 123-51 du Code de la Construction et de l'Habitation

► Registre des accidents bénins :

Article 441 à 441-4 du Code de la Sécurité Sociale

Infos diverses ...

Catégorie C : l'UNSA Education écrit aux Ministres (1)

« La fédération **UNSA Éducation** a déjà attiré votre attention sur une inégalité dont sont victimes les Personnels de catégorie C appartenant à la filière administrative. Elle frappe notamment nos très nombreux collègues exerçant dans les établissements et services relevant des ministères de l'Éducation Nationale; de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche; des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative; de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (enseignement agricole) ; de la Culture et de la Communication.

Comme vous le savez, le décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 qui modifie le décret 2005-1228 du 28 septembre 2005 a ouvert de nouvelles perspectives de carrière aux fonctionnaires de catégorie C appartenant notamment à la filière administrative, en leur permettant d'accéder à l'échelon spécial de l'échelle 6 jusqu'à présent réservé aux fonctionnaires de la filière technique (voir la notice publiée avec le décret).

Cette avancée de principe est faussée par la mention suivante précisée par la notice accompagnant le décret :

« il sera contingenté et accessible au choix, après avis de la commission administrative paritaire, aux fonctionnaires ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon de l'échelle 6. Un taux d'avancement sera fixé par arrêté, dans chaque corps, et déterminera la proportion d'agents pouvant accéder à cet échelon. »

L'accès « contingenté » et « au choix » constitue une discrimination. Tel n'est pas en effet le cas pour les collègues de niveau similaire exerçant dans la filière technique. Nous demandons donc la modification de l'article 1 er comme suit :

« Cet échelon est accessible de façon linéaire, après 3 ans d'ancienneté au 7e échelon. »

L'UNSA Éducation, qui a fait de la catégorie C sa priorité, considère, comme **l'UNSA Fonction Publique**, qu'une restructuration d'ensemble des grilles est nécessaire compte tenu des répercussions de toute modification d'une catégorie sur les autres. Mais, en attendant que ce dispositif, nécessairement long, s'enclenche dans le cadre de l'agenda social du ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, nous souhaitons que la correction que nous demandons soit l'occasion de faire un geste significatif de l'attention du Gouvernement pour les Personnels aux revenus les plus modestes.

(1) Courrier adressé à :

Vincent PEILLON,
Geneviève FIORASO,
Valérie FOURNEYRON,
Aurélië FILIPETTI
Stéphane LE FOLL (lettre conjointe
UNSA Agriculture Forêts et **UNSA Education**)

L'ADEIC (2) mène l'enquête ...



<http://www.adeic.fr/>

(2) L'Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur (ADEIC) où l'**UNSA Education** est très « impliquée » édite, au plan régional, et à l'initiative de l'ADEIC du Gard, une publication intitulée « **Les feuilles de Choux de l'ADEIC du Languedoc-Roussillon** » Dans la dernière parution se trouve l'appel suivant :

Appel à témoignages

« Depuis quelques temps, nous avons vu s'ouvrir des DRIVE dans toutes les grandes surfaces.

Les avez-vous essayés ?
Allez-vous devenir des "usagers fidèles" ?

Quels avantages y voyez-vous ?
Quels inconvénients ?
Pour quels produits ?
A quel rythme d'achats ?

Vos témoignages sont utiles. Donnez-nous quelques exemples concrets. »

adeicgard@club-internet.fr

Bilan rentrée 2012 Chiffres CTA du 23/11 en bref ...

► 1er Degré :

A la rentrée 2012, l'académie de Montpellier accueille 229 707 élèves dans les écoles publiques, soit 1 495 élèves de plus par rapport à la rentrée 2011.

86 693 élèves dans la préélémentaire, soit 332 élèves de plus qu'en 2011;

141 416 élèves dans l'élémentaire, soit une augmentation de 1 084 élèves;

1 598 élèves dans l'enseignement spécial (CLIS), soit + 79 élèves.

⇒ **La Lozère enregistre une hausse globale de 34 élèves** (- 4 en préélémentaire, + 36 en élémentaire et + 2 en enseignement spécial)

► 2nd Degré :

A la rentrée 2012, l'académie de Montpellier accueille 185 291 élèves dans les établissements du 2nd Degré Public, soit 1 163 élèves de plus qu'en 2011.

109 276 élèves dans le 1er cycle (y compris SEGPA), soit 1 125 élèves de plus qu'en 2011;

47 249 élèves dans le 2nd cycle Général et Technologique, soit une augmentation de 805 élèves;

20 479 élèves dans le 2nd cycle professionnel (-912);

2 005 élèves en CPGE soit -15 élèves et 6 282 élèves en STS, soit + 160.

⇒ **La Lozère enregistre une hausse globale de 99 élèves** (+ 85 en 1er cycle, + 53 en 2nd cycle Général et Technologique, - 35 en 2nd cycle professionnel et - 4 en enseignement spécial - SEGPA)